



## Validité promesse d'embauche

-----  
Par MadameB

Bonjour, j'ai une question. J'ai signé une promesse d'embauche il y a maintenant plus de deux mois, sur laquelle est marqué la rémunération ainsi que la mention « j'ai le plaisir de vous confirmer notre proposition d'embauche, à l'issue de votre contrat d'apprentissage » mais il n'y a pas de date précise.

Je n'ai toujours pas eu de contrat à signé et mon contrat d'apprentissage se finit dans une semaine.

La promesse est elle toujours valide ?

Qu'est ce que j'en cours si j'annule la promesse car j'ai trouvé autre chose ?

Merci pour votre aide